

Panorama général des maladies professionnelles en France

(Source Amelie 2017 – Bilan 2016)

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) : 87 % des maladies professionnelles

60 % de hausse en 10 ans des TMS reconnus d'origine professionnelle

45 % des TMS entraînent des séquelles (incapacités permanentes)

Les maladies regroupées sous le nom de TMS ont en commun d'être directement liées aux conditions de travail et d'occasionner des symptômes douloureux des membres souvent supérieurs, ainsi qu'une réduction des capacités du salarié.

Une forte hausse de reconnaissance pour les cas de troubles psycho-sociaux

3 FOIS plus de demandes depuis 2011

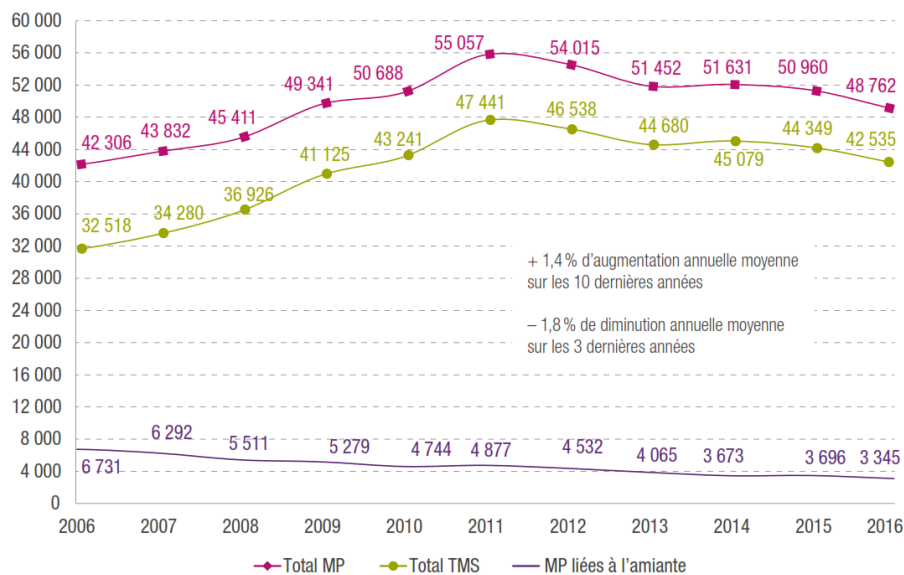
La reconnaissance aboutit dans **50 %** des cas contre 20 % pour les autres pathologies professionnelles

La France est le pays européen qui reconnaît le plus le syndrome d'épuisement professionnel

Maladies professionnelles : une tendance à la baisse générale...

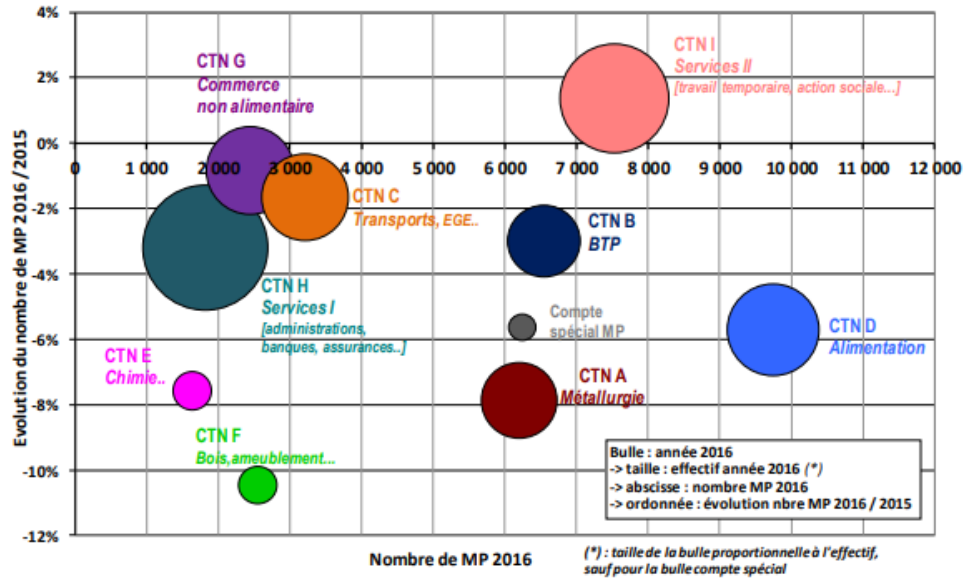
Le nombre de « nouvelles » maladies professionnelles prises en charge par l'Assurance Maladie – Risques professionnels a diminué de 4,3% entre 2015 et 2016.

Évolution du nombre de maladies professionnelles sur la période 2006-2016



Évolution des maladies professionnelles depuis 2006 – Source CNAM

Si les TMS (Troubles Musculosquelettiques) sont toujours la première cause de maladie professionnelle en France, le nombre de déclarations a baissé de 4,1% en un an. Cette diminution, si elle se confirme en 2017, pourrait être la conséquence des actions de prévention mises en œuvre dans les entreprises. Pour accompagner ces dernières, l'Assurance Maladie – Risques professionnels propose, depuis 2014, le programme de prévention [TMS Pro](#) auquel plus de 80% des 8000 entreprises les plus touchées par cette pathologie a adhéré à ce jour. (Source : Ameli.fr)



Evolution des maladies professionnelles entre 2015 et 2016 par CTN – Source CNAM